DEUX FELGENDARMES DE CHATEAULIN

responsables de la mort de nombreux Résistants

PASSENT AUJOURD'HUI EN JUGEMENT

devant le Tribunal militaire de Paris

Walter Hellings, oberleutnant de gendarmerie et Wilhelm Bartz, feldwebel, comparaissent aujourd'hui devant le tribunal militaire de Paris.

Il y manque le plus sinistre de tous : l'adjudant Gerhardt Albert qui était avant-guerre un des avocats du barreau de Berlin et qui connaissait notre langue à la perfection.

De nombreuses affaires ne seront pas évoquées à l'audience, il semble : en particulier, l'affaire Dorval, de Chateauneuf-du-Faou, l'affaire Salaün-Paris, du Cloître-Pleyben, l'affaire Yann Guivarch et André Le Mignon (Dédé Bazane). De quoi cela peut-il provenir ? De l'insuffisance de l'enquête ? Sans doute ; mais le moins que l'on en puisse dire, c'est qu'une telle chose est inconcevable par respect de la mémoire des patriotes tombés pour la patrie et par égard envers leurs familles. Toutefois, cela ne pourra qu'aider les sinistres policiers à s'en sortir plus facilement encore.

Des opérations effectuées par la **Felgendarmerie** de Châteaulin que marquent les monuments, stèles et plaques de la région, citons quelques-unes des victimes :

1. **Maquis de Bretagne - Maquis de Spézet - Saint-Goazec :**

Morts en déportation : Quillien Pierre; Cadiou Pierre; Rospars Robert; Le Bihan Jean Louis ; Hervé Jean-Marie ; Le Page François ; Brent Pierre Louis.

Disparus : Pédel René ; Le Berre ; Jean Bernard ; Le Floch Jean Louis ; Joseph Thomas ; Mazé Corentin ; Beullier Raymond.

Morts en déportation : Le Floch Corentin ; Heussaff René ; Colin Roger ; Alain Le Fouest ; Vigouroux Louis.

Fusillés Salaün Louis ; Paris.

Tué en combat : Guivarch Jean.

Décédé des suites de ses blessures : André Le Mignon.

Maquis de Penarpont - Beuzit - Kérallion : 2e maquis de Bretagne :

Fusillés : De Nève Gustave ; Pennec Laurent ; Le Crenn Robert ; Lévênès Charles ; Gouillou Louis.

Disparus : Milin Marcel (Lieutenant F.T.P.) ; Baut François ; Lizun Yves ; Le Du Jean François ; Mertens Théophile.

Maquis de Qu[illegible]néven :

Pourquoi ce [illegible]es a-t-il lieu devant la juridiction militaire de la Seine, à Paris, alors que les crimes se sont déroulés sur un territoire qui ressortit à l'autorité du tribunal militaire de Rennes ? Craindrait-on d'entendre à Rennes les plaintes trop puissantes des patriotes et des familles, victimes des agissements criminels de sadiques bourreaux ? Et qu'en consequence, les juges militaires ne soient mis devant l'impérieuse nécessité de prononcer une sentence capitale.

Il est certain que Hellings et Bartz ne manqueront pas de rejeter (comme ils l'ont fait en ma présence) les responsabilités sur l'absent : Gerhardt Albert, alors que les deux présents au banc des accusés étaient les superieurs en grade, d'Albert Gerhadt, c'est-à-dire les chefs plus qu'entièrement solidaires des crimes du subordonné, qui sont leurs crimes.

Une s[illegible]le sentence s'impose par respect pour la mémoire des morts, par respect envers les familles.

Une seule sentence s'impose afin d'éviter que les assassins aient raison et leurs victimes tort.

A. LE GUILLOU,
ancien Capitaine du 2e bataillon
« **Stalingrad** »

L'adjudant GERHARDT Albert, en fuite depuis 1944, n'a pas été retrouvé. Il devait aujourd'hui rendre compte devant la justice militaire des crimes dont il s'est rendu coupable

Si vous aller à Paris vous pourrez trouver « OUEST-MATIN » au kiosque de la gare Montparnasse

Ouest-Matin du 26/6/50

C'est celui-là qui avait [illegible] en 1942 [illegible] accusé [illegible] à l'époque